



CGSS

Comité Technique Régional

DÉBUT

04/06/2024

FIN

04/06/2028

DURÉE

4 ans

RÉUNIONS

Variable selon
l'instance

DESCRIPTION

Le Comité Technique Régional (CTR) réunit des représentants des organisations patronales et syndicales par branche professionnelle, proches des entreprises, des métiers et des réalités locales. Il relaie les partenaires sociaux auprès des branches professionnelles sur le champ de la santé au travail de la CGSS.

MISSION DE L'INSTANCE

Instance paritaire consultative de la CGSS Guyane, chargée d'assister le Conseil d'Administration dans la définition et la mise en œuvre de la politique de prévention des risques professionnels (accidents du travail / maladies professionnelles).

ENJEUX

Peser sur les priorités de prévention des risques professionnels par secteur d'activité et sur les décisions de majoration/minoration des cotisations AT/MP applicables aux entreprises guyanaises.

VOTRE RÔLE AU SEIN DU MANDAT

MISSIONS

- Représenter le MEDEF Guyane et sa branche d'activité au CTR
- contribuer à définir et porter les priorités de prévention
- voter les programmes de prévention régionaux et recommandations
- se prononcer sur les demandes de majoration/minoration de cotisations AT/MP
- faire remonter les bonnes pratiques et nouveaux risques identifiés en entreprise.

ENGAGEMENTS

- Participer aux séances du CTR et aux travaux de prévention associés
- rendre compte des décisions au MEDEF Guyane.

ÉLIGIBILITÉ

- Être membre titulaire ou suppléant du Conseil d'Administration de la CGSS
- ou désigné par une organisation patronale représentative de la branche concernée.

PROFIL RECHERCHÉ

Chef d'entreprise ou responsable QHSE/RH avec une bonne connaissance des risques professionnels de son secteur.

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU

CGSS Guyane — Espace
Turenne-Radamonthé, Route de Raban, BP